

Mais de tous les spectacles de ce monde, celui qui excite le plus notre admiration et notre sympathie, notre attention et notre intérêt, c'est celui de l'homme dans les différentes situations de son existence, mais surtout l'homme vu et étudié collectivement, en société, et comme une nation. Car alors il est grand, il est puissant, il est fort, et selon que sa force collective est plus resserrée en faisceau, son pouvoir semble sans bornes. Or pour nous, il ne pouvait y avoir de spectacle plus grand et plus beau que celui qui présentait l'intérieur de notre cathédrale, mardi matin. Toute cette foule de peuple encombrant les parvis du temple saint, religieusement agenouillés aux pieds des autels, implorant et appelant sur ces emblèmes de notre nationalité, sur tous les compatriotes, sur l'avenir du peuple, les grâces et les bénédictions du Très-Haut; cette pompe, cette splendeur de la fête nationale grande et sublime comme la religion, faisaient battre les cœurs des plus nobles émotions d'amour de la patrie et de gloire nationale, et réveillaient ces beaux sentiments, cet enthousiasme et cette exaltation chevaleresques, qui faisaient la gloire de nos pères.

Ce jour là, tout était Canadien : la messe était composée pour l'occasion par un jeune artiste du pays, M. Orphyre Peltier, fils de G. Peltier, écrivain de la Banque du Peuple, et certainement pour un coup d'essai, cette messe renfermait de très belles inspirations et nous a révélé un talent distingué. Ce jeune monsieur ne doit pas négliger de cultiver cette belle langue qu'il parle déjà si bien.

Un homme d'esprit a dit que les femmes n'étaient pas poètes, mais qu'elles étaient la poésie même; et nous nous disons que toute fête où les femmes ne figurent pas, n'est qu'une demi-fête et à ce point de vue nouveau, notre Saint-Jean-Baptiste était une fête complète, car nous avons remarqué la présence à l'église de toutes nos belles dames Canadiennes. L'offrande du magnifique pain-béni donné par l'Association, fut faite avec beaucoup de grâces par Mme J. D. Bernard accompagnée par M. Laframboise, ainsi que la quête en bas par Mmes Lévesque et Audy accompagnées de MM. Dumas et Lacombe, et en haut par Mmes Dufresne et Glackemeyer accompagnées de MM. Roy et Beaudry.

Après la messe la procession se remit en marche à travers les rues Notre-Dame et St. Denis jusqu'à l'Évêché. La rue Notre-Dame était bordée de spectateurs et pavoisée de drapeaux parmi lesquels nous avons remarqué avec plaisir ceux des autres sociétés de St. George et de St. André, de St. Patrice et de St. Nicolas.

A mesure que les différentes sociétés arrivaient à la porte de l'église St. Jacques, elles étaient accueillies par de vifs applaudissements et des hurrahs prolongés. L'enthousiasme était à son comble. Mais cette grande rumeur populaire se calma aux accents d'une voix éloquente et digne. M. Hudon, V. G. comme président de la Société de Tempérance adressa le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Nous étions l'avantage d'entendre de très près cette parole pleine de chaleur et de sublimes convictions qui a fait vibrer à la fois dans nos cœurs nos sentiments de chrétien et de Canadien : *MULTUM IN PARVO*. "Jamais démonstration aussi grande n'a été faite en cette ville, a dit M. Hudon après avoir offert ses remerciements à M. le président et aux membres de la Saint-Jean-Baptiste de l'honneur qu'ils avaient fait à la Société de Tempérance d'avoir bien voulu se rendre jusque là pour se joindre à elle. Vous avez mêlé à votre fête nationale les charmes et les pompes de la religion. Vous avez bien fait.

Car la nationalité Canadienne-française et la religion catholique sont inséparables et une seule et même chose. Le peuple Canadien restera peuple tant qu'il sera fidèle à sa foi. Vous avez adopté, messieurs, pour votre devise et pour votre mot d'ordre quelque chose de bien beau et qui indique le grand but de votre société : "Rendre le peuple meilleur." Or le moyen de rendre le peuple bon, c'est de le rendre sobre. Alors il sera heureux, il sera florissant, et récompensé au centuple de ses travaux et de son labeur. Unissons-nous donc tous ensemble, l'union fait la force, et tâchons d'améliorer la condition du peuple, ce sera son avantage et le nôtre."

Telle fut en substance les quelques mots que prononça M. le Grand-vicaire; ils furent accueillis comme ils devaient l'être, avec des acclamations frénétiques. L'hon. Joseph Masson remercia alors au nom de l'association St-Jean-Baptiste, la Société de Tempérance et son vénérable Président de nous avoir accompagné, témoigna et exprima l'espoir que chaque année une manifestation nationale aussi belle vint réveiller les sentiments d'union et de fraternité entre tous les Canadiens. On proposa ensuite trois *hurrahs* pour notre Gracieuse Souveraine, et d'autres pour la Société de Tempérance, et la foule se dispersa.

Nous avons assisté avec beaucoup de plaisir à la représentation donnée jeudi soir, par MM. les Amateurs Canadiens, au profit des infortunées victimes de l'incendie de Québec. Nous remettons à un prochain numéro, l'appréciation des divers talents dramatiques de nos jeunes Amateurs.

Naissances.

A Repentigny, le 24 du courant, la Dame de M. Benjamin Moreau, Marchand, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, le 19, M. Wm. McDunnough, à Sophie, 3me. fille de Henry Baylis, de la Côte des Neiges.

En cette ville, le 20, Dame veuve Brewster, fille de feu le Dr. Carter, de Sorel.

A Niagara, le 18 du courant, par le Révérend Robert McGill, l'honorable James Smith, procureur-général du Bas-Canada, à Mlle. Eliza, fille aînée de James Lorkhart, écuyer, de Niagara.

A Albany, New York, le 18 du courant, par le Rév. Van Honselner, M. Charles Howard, ci-devant du théâtre de Drury Lane, etc. à Mlle. Rosina Shaw, vocafiste anglaise.

Seces.

En cette ville, le 19, George-Bell, enfant de M. T. D. Hunter, âgé de 7 mois.

En cette ville, le 16, Louis-Joseph-Apilon, enfant de M. Michel Boulet, âgé de 3 ans.

En cette ville, le 22 du courant, à l'âge de 46 ans et 9 mois, Dame Marie Marguerite Smith, épouse de P. J. Beaudry, écuyer, notaire public. Cette Dame se faisait distinguer par ses aimables qualités, et surtout par une charité sans borne envers les pauvres et les malheureux de toute espèce, et dont son infatigable dévouement l'a enfin rendue la victime. Elle laissa après elle grand nombre de parents et d'amis qui ne se consolèrent de sa perte prématurée, que par la pensée qu'elle est allée recevoir la récompense due à ceux qui, suivant l'expression de l'écriture, "passaient en faisant le bien."

En cette ville, le 22, M. Thomas Couch, âgé de 38 ans, et depuis 20 ans au service de la maison de MM. Gillespie, Moffatt et Cie.

En cette ville, le 11, M. Fra. Laviollette, âgé de 50 ans.

En cette ville, le 26 du courant, Charles-Auguste-Placide-Napoléon, enfant de M. J. Bte. Rolland, imprimeur, âgé de 8 mois.

A Ste. Thérèse, le 16 de mai dernier, après une maladie de quatre mois, supportée avec patience et résignation, Flavien Théophile Sanche, écrivain, âgé de 30 ans et 6 mois. Ses qualités morales et surtout sa douceur le firent aimer et respecter de tous ceux qui le connurent. Il fut l'ami de tous, sa langue ne fit jamais tort à personne, sa main se plut toujours à secourir les malheureux, et il a laissé en mourant bien des cœurs qui seront longtemps affligés de sa perte.—Com.

PETITES AFFICHES.

Prospectus

DE LA

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL.

Incorporée par acte du Parlement.

DIRECTEURS.

M. CASTLE, Ecr.
J. T. BRONDGEEST, Ecr.
J. M. TOBIN, Ecr.
JOHN LEBMING, Ecr.
ROBERT SCOTT, Ecr.

JOHN T. BADGLEY, Trésorier et Secrétaire.
GEORGE GRUNDY, Assistant-Secrétaire.
W. N. CRAWFORD, Notaire Public.
WILLIAM SPEARS, Inspecteur.

Actions de £100 et chaque souscription mensuelle de 10s. par action. Mise d'entrée, 2s. 6d. par action.

Le but de cette société est de permettre aux individus de placer leurs épargnes dans l'achat ou l'érection de bâtisses.

Un locataire dans l'espace de dix années paie à son propriétaire, en loyers, une somme égale à la valeur de la maison qu'il occupe, et cependant à l'expiration de ce temps, il n'a aucun intérêt dans la propriété. Mais en devenant membre de cette société, il peut acheter ou bâtir une maison par le moyen d'une avance ou prêt qui lui est fait dans ce but et pour cet objet, lequel prêt est repayable par paiements mensuels, qui ne sont que peu de chose, s'ils sont plus considérables, que le loyer qu'il serait autrement obligé de payer, avec ses avantages qu'il devient propriétaire en dix ou douze ans, et fréquemment en bien moins de temps.

Le fonctionnement de la société est comme suit : chaque membre paie une souscription mensuelle de dix chelins pour chaque action de £100 qu'il a prise; ainsi celui qui possède une action peut emprunter ou acheter £100, et celui qui a pris cinq actions, £500, et ainsi de suite, en proportion du nombre d'actions qu'il possède. L'argent que la société aura à prêter, sera offert tous les mois au concours, et alors chaque membre aura l'occasion d'acheter jusqu'au montant de ses actions.

L'emprunteur ou l'acheteur, avant de recevoir le montant, doit déposer les particularités de ses sûretés, qui seront examinées et visitées par l'Inspecteur, qui fera aussi l'investigation des titres, et si tout est satisfaisant, l'argent est avancé, chargé toutefois au taux de six pour cent par an. Si l'emprunteur désire bâtir, l'argent lui est avancé selon et suivant les progrès de la bâtisse.

La plus grande sécurité et protection contre tout risque est ainsi offerte aux capitalistes en autant qu'aucune autre sûreté que celle des biens du fonds de ces bâtisses ne sera reçue.

(Toute sûreté personnelle, quelque bonne qu'elle soit sous tous les rapports, ne sera prise dans aucun cas), mais le grand objet pécuniaire de cette Association, est de procurer aux individus qui ont peu de revenus et des revenus limités, les moyens par lesquels ils puissent placer une partie de leurs épargnes, d'une manière sûre, avantageuse et profitable, et d'offrir à ces classes des motifs qui peuvent les exciter à des habitudes industrielles et d'économie, dans l'espérance de pouvoir, avec leurs épargnes, se procurer pour eux-mêmes et leurs familles, de confortables maisons.

En conséquence de la période avancée de la Session pendant laquelle cette société a obtenu son acte d'Incorporation, les livres de la Société ne pourront être ouverts pour la transaction des affaires, avant le premier Octobre prochain. Mais les personnes qui désiraient profiter des avantages qu'elle offre peuvent se procurer des copies de l'Acte d'Incorporation et des règlements de l'Association en s'adressant à Wm. N. Crawford, Ecuyer, Notaire Public, rue St. Gabriel, qui recevra aussi les noms de ceux qui désireront devenir souscripteurs.

AVIS.

Pour la commodité des souscripteurs à la Société Mutuelle de Construction, et autres personnes, le sousigné a ouvert un LIVRE DE RÉFÉRENCE ou MEMORANDUM des particularités, des lots vacants ou à vendre dans cette ville et ses environs. Les avan-